

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

Rapport annuel
2016–2017

**Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées
Rapport annuel 2016-2017**

Publié par :

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées
Province du Nouveau-Brunswick
Place 2000, bureau 140
250, rue King C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 9M9
Canada

Coordonnées :

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées
250, rue King, bureau 140
C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 9M9
Téléphone : 506-444-3000
Sans frais au N.-B. : 1-800-442-4412
Télécopieur : 506-444-3001
Courrier électronique : pcd-cpmph@gnb.ca
Site Web : www.gnb.ca/conseil

ISBN 978-1-4605-1721-5 (version électronique)
ISSN 0825-8201

Avril 2018

À l'honorable Brian Gallant
Premier ministre
Province du Nouveau-Brunswick
C. P. 6000
Fredericton (N.-B.)
E3B 5H1

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le trente et unième rapport annuel du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées pour l'année financière ayant pris fin le 31 mars 2017.

Respectueusement soumis,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Andrew Daley', with a long horizontal stroke extending to the right.

Andrew Daley
Président

Message du président et de la directrice générale 2016-2017

Créé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, le Conseil se charge de la consultation et de la mobilisation des intervenants, de la recherche et des études, et de l'échange d'information sur les questions liées à la condition des personnes handicapées de la province.

Le Conseil fournit des conseils et des renseignements au gouvernement du Nouveau-Brunswick sur les enjeux et les politiques concernant les personnes handicapées. Il surveille également la conformité à la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies au Nouveau-Brunswick.

Les partenariats du Conseil avec le gouvernement et le secteur à but non lucratif jouent un rôle important dans son travail visant à favoriser une collaboration plus efficace des intervenants afin d'améliorer leurs résultats collectifs pour les personnes handicapées et de leur famille au Nouveau-Brunswick.

Les dossiers concernant les personnes handicapées sont souvent complexes et les solutions efficaces exigent une collaboration réussie entre divers intervenants, qui sont souvent situés dans différentes régions de la province. Même si d'importants progrès ont été réalisés en vue de répondre aux besoins des personnes handicapées du Nouveau-Brunswick, il reste beaucoup à faire. Le soutien d'un accès amélioré à l'éducation, à la littératie, à la formation, aux mesures de soutien et aux possibilités d'emploi permet à de nombreuses personnes handicapées de travailler et de mener une vie productive.

Dans le Plan du Nouveau-Brunswick pour les familles, le gouvernement du Nouveau-Brunswick accorde une attention renouvelée aux personnes handicapées en ce qui concerne :

- Éliminer les obstacles à une vie saine, active et bien équilibrée et notamment offrir un accès à des services de transport et à des logements abordables dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick.
- Éliminer les obstacles importants à l'obtention et au maintien d'un emploi.
- Préparer les transitions réussies et améliorer l'accès à l'emploi ou à une éducation ou formation complémentaire.
- Améliorer la sensibilisation du public et promouvoir les pratiques exemplaires permettant aux personnes d'atteindre leurs objectifs.

Le Conseil travaille efficacement à l'appui de ces efforts.

Le président,



Andrew Daley

La directrice générale

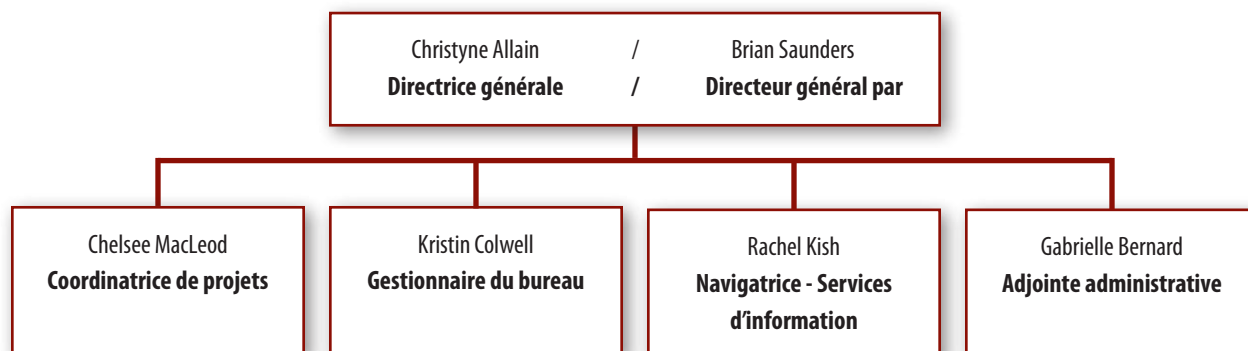


Christyne Allain

Membres du Conseil 2016-2017

- Jeff Sparks, Président..... Région de Quispamsis
- Andrew Daley, Vice-président..... Représentant d'une association provinciale
- Noëlla Hébert, Secrétaire.....Région de Miramichi
- Linda Ferrier, Trésorier..... Membre du public en général
- Amelia Barry..... Représentant d'une association provinciale
- John Wood..... Représentant d'une association provinciale
- Dawn Stevens..... Membre du public en général
- Gerald (Brent) MacPherson.....Région de Fredericton
- Sheila Rogers..... Région de Bathurst
- Cheryl LeBlanc.....Région de Moncton
- Christine Evans..... Région de Rothesay
- Marc Leblanc.....Région de Bathurst
- Michael George.....Région de Saint John
- Michèle Ouellette.....Région d'Edmundston

Personnel du CPMCPH en 2016-2017



Mandat

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées est un organisme d'étude, de consultation et de partage d'information qui a été créé pour donner son avis au gouvernement provincial sur les questions relatives à la condition des personnes handicapées. Le Conseil relève directement du premier ministre de la province.

Lors d'une importante conférence qui s'est tenue à l'automne de 1981 et à laquelle ont participé en grand nombre des personnes handicapées, des parents, des organismes au service des personnes handicapées et des représentants du gouvernement, il fut décidé qu'il fallait un organisme permanent pour maintenir l'élan et l'enthousiasme générés par l'Année internationale des personnes handicapées. Une résolution adoptée à l'unanimité par les participants à la conférence a mené à la préparation et à l'adoption de la *Loi créant le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées*, en 1982.

La *Loi créant le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées* stipule que le conseil doit :

- Donner son avis au Ministre sur les questions relatives à la condition des personnes handicapées;
- Porter à l'attention du gouvernement et du public les questions qui intéressent et préoccupent les personnes handicapées;
- Promouvoir :
 - » la prévention des situations causant un handicap,
 - » les possibilités d'embauche des personnes handicapées, et
 - » l'accès des personnes handicapées à tous les services offerts aux citoyens du Nouveau-Brunswick.

Et que, dans l'exercice de ses fonctions, le conseil peut :

- recevoir et entendre les requêtes et les suggestions émanant de particuliers et de groupes en ce qui concerne la condition des personnes handicapées;
- entreprendre des recherches sur les questions qui touchent la condition des personnes handicapées et recommander des domaines de recherche dont pourraient se charger les gouvernements, les associations bénévoles, les entreprises privées et les universités;
- recommander des programmes relatifs à la condition des personnes handicapées;
- collaborer avec les agences gouvernementales, les associations bénévoles, les entreprises privées, les universités et les particuliers et se référer à eux et les consulter sur les questions qui touchent la condition des personnes handicapées;
- créer des comités composés de membres et d'autres personnes qui ne sont pas membres du Conseil;
- proposer des mesures législatives, des plans d'action et des mesures visant à améliorer la condition des personnes handicapées;
- publier les rapports, les études et les recommandations qu'il considère comme nécessaires.

Faits saillants de 2016-2015

Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées – Le temps d'agir, c'est maintenant

Le Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées (le PAPH) a été lancé au printemps 2012. Sa mise en œuvre officielle prendra fin en 2017.

Le PAPH est le résultat d'un vaste processus de consultation et de participation incluant un sommet des intervenants, une séance de dialogue avec le public, des réunions avec des organismes communautaires ainsi que l'examen d'environ 400 questionnaires remplis par des gens de l'ensemble de la province. Un rapport d'étape concernant le PAPH est préparé chaque année, en décembre.

Le PAPH formule 41 recommandations de mesures que pourrait adopter le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ces recommandations proviennent de 11 ministères, du Cabinet du premier ministre et du Conseil.

À l'heure actuelle, 36 des 41 recommandations ont été mises en œuvre, sont en voie de l'être ou font l'objet de travaux.

Les recommandations du PAPH ciblent huit catégories d'action précises :

- la pauvreté;
- le logement;
- les mesures de soutien pour les personnes handicapées;
- la conception universelle;
- le transport;
- la citoyenneté à part entière;
- l'éducation;
- les loisirs et le mieux-être.

Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées, du 29 mai au 4 juin 2016 – *Emploi – source d'inclusion*

Le Conseil et le comité de la Semaine provinciale de sensibilisation à la situation des personnes handicapées ont tenu des activités partout dans la province.

Les groupes étaient invités à organiser des activités communautaires dans leur région afin de commémorer la semaine partout au Nouveau-Brunswick. Plusieurs municipalités ont officiellement souligné la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées. Parmi les activités dans la province, on retrouve le coup d'envoi organisé par Vie Autonome Péninsule Acadienne à Shippagan le 28 mai; le déjeuner annuel des hauts fonctionnaires à l'hôtel Delta Fredericton le 31 mai, comprenant un exposé de Kitchen Fashions incluant la remise de trois (3) prix de rénovations d'accessibilité résidentielle d'une valeur de 5 000 \$ chacun et un atelier traitant de l'importance d'embaucher des personnes ayant un handicap et des obstacles et difficultés qu'elles éprouvent lorsque vient le temps de trouver de l'emploi; une démonstration du vélo manuel et de la boccia par Para NB à l'Assemblée législative à Fredericton; une campagne de sensibilisation dans les médias; les prix provinciaux de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées; des concours ainsi que des activités régionales Marche et roule auxquelles ont participé des milliers de personnes d'une vaste gamme d'écoles, de communautés et de lieux de travail. Le défi provincial Marche et roule a été annulé à Fredericton en raison des conditions météorologiques. La Semaine de

sensibilisation à la situation des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick a célébré son 29^e anniversaire en 2016. La Neil Squire Society (SNS) s'est associée au comité de la Semaine pour organiser le défi Marche et roule. Il y a eu enregistrement de 69 activités avec plus de 18 000 participants.

Journée internationale des personnes handicapées proclamée par les Nations Unies – le 3 décembre 2016

Unies. La commémoration annuelle de cette journée vise à favoriser une meilleure compréhension des enjeux touchant les personnes handicapées et à défendre les droits des personnes handicapées en mettant l'accent sur les avantages de la pleine intégration des personnes handicapées dans tous les aspects de la vie politique, sociale, économique et culturelle de nos collectivités.

En 2016, le Conseil prévoyait tenir une séance à l'intention des intervenants au sujet de la nouvelle sur l'accessibilité proposée par le gouvernement fédéral. La séance a toutefois dû être annulée en raison d'intempéries. Le personnel et les bénévoles du Conseil ont donc participé à d'autres séances entre intervenants concernant la nouvelle loi.

Plan d'action-emploi pour les personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick

Le Plan d'action-emploi (PAE) a été lancé au printemps de 2012 et sa mise en œuvre devrait prendre fin en 2018. Il formule 38 recommandations générales qui comprennent 65 mesures précises pour régler les problèmes relevés pendant le vaste processus de consultation et de mobilisation.

Le PAE est ambitieux, exige de modifier les courants de pensée, les politiques, les programmes et les services au Nouveau-Brunswick dans le but d'améliorer la littératie, la formation, l'éducation et les aides à l'emploi pour les personnes handicapées.

Le PAE en est maintenant à la cinquième année de sa période de mise en œuvre de six ans. Les 65 mesures recommandées sont en cours d'exécution ou ont été achevées.

Bon nombre des recommandations sont interreliées et portent sur les thèmes suivants :

- Préparer à l'emploi les jeunes ayant un handicap;
- Donner accès aux études postsecondaires et à la formation;
- Fournir d'autres mesures de soutien préalables à l'emploi;
- Éliminer les obstacles à l'emploi;
- Renforcer les soutiens communautaires;
- Encourager les employeurs;
- Faciliter les possibilités de travail indépendant;
- Accroître la sensibilisation du public.

Processus de planification stratégique

Depuis quelques années, le Conseil travaille en vue de réaliser sa nouvelle vision et d'exécuter son nouvel énoncé de mission.

Neuf principales recommandations font partie de ces efforts, soit :

- examiner la gouvernance du Conseil, ce qui a été fait en 2015;
- collaborer avec le Bureau du Conseil exécutif pour dresser et lancer de nouveaux plans de marketing et de communications;
- assurer la coordination du Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées et du Plan d'action-emploi pour les personnes ayant un handicap, ce qui a été fait en 2015;
- déménager les bureaux du Conseil, ce qui a été fait en novembre 2015;
- transférer à SNB la responsabilité du service de la paie et des paiements du Conseil, ce qui devrait être accompli en 2017-2018;
- élaborer une nouvelle base de données des clients, ce qui a été fait en février 2016;
- agir comme chef de file provincial en matière d'accessibilité, ce que le Conseil a fait et continue de faire;
- améliorer la mobilisation du public concernant les questions liées aux handicaps, ce que le Conseil a fait et continue de faire;
- entreprendre un examen des politiques en matière de handicap, ce qui sera une activité continue.

Les travaux de mise en œuvre du Plan stratégique du Conseil devraient s'achever en 2017-2018.

Réunions du conseil d'administration du CPMCPH

Au cours de l'exercice financier, le conseil d'administration s'est réuni en mars, à Quispamsis, en juin, à Fredericton, en octobre, à Quispamsis et en décembre, à Fredericton. De plus, le conseil a eu des rencontres officielles avec le premier ministre et son personnel en mars, en juin et en décembre. Le conseil déploie des efforts afin d'aider constamment et efficacement le gouvernement du Nouveau-Brunswick à concevoir et à offrir sa gamme de programmes et de mesures de soutien aux personnes handicapées de l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Afin de bien répondre aux besoins des personnes handicapées, il est très important de rencontrer régulièrement les cadres supérieurs du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Analyse du contexte de la condition des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick

En partenariat avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, le Conseil a entrepris une analyse du contexte de la condition des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick. Le Conseil collabore à la réalisation de ce projet avec la société d'experts-conseils Sparks Advisory Group depuis 2016. Le projet vise à munir les décideurs du GNB des renseignements de base concernant la condition d'emploi actuelle des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick, à l'échelle provinciale et régionale. Pendant l'exercice 2016-2017, les efforts dans le cadre du projet étaient axés sur la collecte de données de diverses sources, sur la constitution d'un groupe d'intervenants clés pour participer à des volets futurs du projet et sur la création d'une nouvelle page Web du Répertoire de services. Le renforcement de la capacité d'évaluer l'incidence des efforts de façon régulière et constante aidera à faire en sorte que les investissements futurs dans les programmes et les stratégies visant les personnes handicapées atteignent les résultats escomptés. Cette capacité permettra aux décideurs de mieux orienter les programmes et les politiques d'emploi vers les résultats et de veiller à ce que les efforts soient innovateurs, efficaces et fondés sur des données probantes. Au fil du temps, l'objectif est d'augmenter le nombre de personnes handicapées qui ont un emploi permanent intéressant.

Clients

Le personnel du Conseil a reçu plus de 500 communications du public en 2016-2017, dont la plupart ont été faites par téléphone ou par courriel. Des demandes d'information ont aussi été faites à l'aide des médias sociaux et lors de rencontres en personne. La plupart des communications provenaient de personnes handicapées et de membres de leur famille. Le personnel du Conseil a aidé ces clients à accéder aux programmes et services appropriés qui répondaient à leurs besoins par l'intermédiaire du gouvernement du Nouveau-Brunswick ou d'un autre fournisseur de services. Le Conseil a continué d'être une source de renseignements pour les ministères, les organismes communautaires et les professionnels de la santé.

Répertoires d'information

Publication de nouvelles éditions mises à jour de répertoires d'aide, soit :

- *Répertoire des services offerts aux personnes ayant des handicaps au Nouveau-Brunswick (33e édition);*
- *Répertoire des ressources disponibles au Nouveau-Brunswick pour sports, récréation et loisirs;*
- *Répertoire des transports pour les personnes handicapées et les aînés et programmes d'accessibilité mobile;*
- *Orientation professionnelle, possibilités de placement et de formation professionnelle*

Réunions et présentations du CPMCPH et ses collaborations avec le gouvernement

- Secrétariat des affaires autochtones;
- Défenseur des enfants et de la jeunesse;
- Inclusion économique et sociale – plan de réduction de la pauvreté – stratégie de transport du Nouveau-Brunswick;
- Éducation et Développement de la petite enfance;
- Environnement et Gouvernements locaux – utilisation de places de stationnement désignées normalisées au Nouveau-Brunswick;
- Bureau du Conseil exécutif;
- Unité d'exécution des priorités relatives aux familles;
- Gouvernement fédéral, provinces et territoires;
- Santé – membre du comité consultatif sur la santé mentale;
- Justice et Sécurité publique;
- Ressources naturelles – organisme examinateur des demandes de carte pour chasseur handicapé;
- Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick;
- Bureau du vérificateur général – vérification de l'exercice financier 2015-2016;
- Sommet sur les possibilités (Conseil de l'emploi du GNB);
- Éducation postsecondaire, Formation et Travail – animaux d'assistance et analyse du contexte de la condition des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick;
- Cabinet du premier ministre – réunions trimestrielles; examen stratégique du Conseil; nominations des membres du conseil, etc.;
- Sécurité publique;
- Développement social – Activités de développement pour adultes, programmes et formation (ADAPF), Programme de soutien aux personnes ayant un handicap, Unité d'exécution des priorités relatives aux familles, etc.;
- Service Nouveau-Brunswick (Services gouvernementaux);
- Transports – Programme de véhicules adaptés;
- Conseil du Trésor – Programme d'égalité d'accès à l'emploi;
- Tourisme, Patrimoine et Culture – Sport et loisirs.

Réunions et présentations du CPMCPH at ses collaborations avec le secteur privé et les organismes sans but lucratif

- Alzheimer's Nouveau-Brunswick;
- Conseil canadien de la réadaptation et du travail (CCRT);
- Accès à la communication maintenant (ACM);
- Collège da Vinci;
- Transports en commun de Fredericton;
- Association des ergothérapeutes du Nouveau-Brunswick (AENB);
- Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick;
- Réseau du personnel de direction des personnes handicapées du Nouveau-Brunswick : INCA; Association canadienne pour la santé mentale; Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire; Société Neil Squire; Canadian Deafblind Association – NB; Capacité NB; Easter Seals NB (CCRH); Saint John Deaf and Hard of Hearing Services; South-East Deaf & Hard of Hearing Services; Troubles d'apprentissage – Association du Nouveau-Brunswick; Dystrophie musculaire Canada; séance d'information d'une journée du Réseau du personnel de direction des personnes handicapées du Nouveau-Brunswick;
- Service de soutien aux employeurs du Nouveau-Brunswick (SSENB);
- Comité de la révision des programmes de l'Association du soutien à domicile du Nouveau-Brunswick;
- Para NB – Sport et loisirs;
- Association multiculturelle de Fredericton;
- Fondation Muriel McQueen Fergusson;
- Société de développement régional;
- Conseil canadien du commerce de détail;
- Université St. Thomas;
- Centre de réadaptation Stan Cassidy;
- Plan de stratégie dirigé par le défenseur des enfants et de la jeunesse et le Bureau du Conseil exécutif;
- Comité sur l'accessibilité de l'UNB;
- Vie Autonome Péninsule Acadienne;
- Conseil Wabanaki sur le handicap;
- Willow Tree Community;
- Centre de réadaptation Woodbridge;
- Travail sécuritaire NB;
- Comité consultatif Action jeunesse.

Comités 2016-2017

Le CPMCPH fait partie de divers comités en vue de faire avancer les questions touchant les personnes handicapées. En voici quelques exemples :

- Groupe de parties prenantes sur la cyberviolence;
- Dial-a-Bus, à Fredericton;
- Groupe de travail du Programme de soutien aux personnes ayant un handicap;
- Comité de loisirs inclusifs;
- Groupe de travail interministériel sur les enfants et les jeunes;
- Réseau du personnel de direction des personnes handicapées du Nouveau-Brunswick;
- Association de soutien à domicile du Nouveau-Brunswick;
- Comité sur l'accessibilité de l'UNB;
- Réseau fédéral-provincial-territorial des bureaux de la condition des personnes handicapées et des Conseils de premiers ministres;
- Comité consultatif sur les services de santé mentale;
- Groupe de travail consultatif sur le plan d'éducation;
- Groupe de travail des employeurs du Nouveau-Brunswick;
- Groupe de travail spécial sur les questions liées aux personnes handicapées;
- Comité directeur du programme ADAPF;
- Comité interministériel sur les questions autochtones;
- Groupe de travail interministériel sur les droits de la personne;
- Sous-comité de sensibilisation (ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail).

Publications et mémoires publiés en 2016-2017

Le CPMCPH publie de l'information sur des sujets, des programmes et des services qui intéressent les personnes handicapées, y compris *le Répertoire des services offerts aux personnes ayant des handicaps au Nouveau-Brunswick*. Il met gratuitement cette information à la disposition des groupes et des particuliers. L'information est offerte en support de substitution, en français et en anglais. Consultez les répertoires d'information énumérés ci-dessus pour obtenir la liste des répertoires publiés en 2016-2017. Les documents suivants ont aussi été publiés :

Mai 2016

Plan d'action pour les personnes ayant un handicap 2012-2017 – Rapport d'étape (le 31 mai 2016)

Octobre 2016

Répertoire des services offerts aux personnes ayant des handicaps au Nouveau-Brunswick – 33^e édition

Décembre 2016

Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées – Le temps d'agir, c'est maintenant – État des services – Le 3 décembre 2016

Janvier 2017

2014-2015 Rapport annuel - Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées

Les perspectives pour 2017-2018

La prochaine année sera enthousiasmante pour le Conseil; elle inclut le changement de nom prévu du Conseil dans le cadre de son plan stratégique.

Le Conseil continuera aussi à appuyer la mise en œuvre du Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées et du Plan d'action-emploi pour les personnes ayant un handicap. Le Conseil produit les rapports d'étape annuels des deux plans. Le personnel du Conseil continuera d'ailleurs à appuyer la mise en œuvre de chaque recommandation des deux plans d'action qui relève d'un ministère du GNB.

Le Conseil poursuivra sa collaboration étroite avec divers ministères dans son rôle de soutien et de conseil ainsi que dans sa défense des intérêts des personnes handicapées relativement aux questions suivantes :

- politiques et programmes en matière de handicap;
- inclusion scolaire;
- services de santé mentale;
- questions d'assistance sociale;
- transport accessible et abordable;
- Programme de véhicules adaptés;
- amélioration des résultats sur le plan de l'emploi pour les personnes handicapées;
- application du Code national du bâtiment;
- amélioration de l'aide financière pour les personnes handicapées et réduction de leur niveau de pauvreté.

En 2017-2018, le Conseil :

- continuera d'encourager et de surveiller la conformité à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées;
- continuera de travailler en étroite collaboration avec les organismes communautaires et les intervenants clés en vue de combler les lacunes dans les services et de défendre activement la communauté des personnes handicapées du Nouveau-Brunswick;
- collaborera avec le comité exécutif de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées afin de veiller à la mise en place chaque année d'une campagne de sensibilisation opportune, pertinente et intéressante;
- collaborera avec ses collègues fédéraux concernant la nouvelle loi nationale sur l'accessibilité;
- travaillera à cerner, avec le gouvernement, les nouveaux secteurs d'intérêt ou de préoccupation pour la communauté des personnes handicapées et continuera à suivre de près les tendances de celle-ci, ainsi que celles de la société, afin d'informer le gouvernement des questions importantes;
- mettra à jour les répertoires existants des services destinés aux personnes handicapées du Nouveau-Brunswick et en publiera de nouvelles versions, dont en voici quelques exemples :
 - » Répertoire des services offerts aux personnes handicapées au Nouveau-Brunswick;
 - » Aide financière;
 - » Logement et accessibilité;
 - » Aide au financement des services médicaux et programmes de prêt d'équipement de réadaptation;
 - » Transports, services de modification des véhicules et programmes d'accessibilité mobile pour les personnes handicapées et les personnes âgées;
 - » Services d'orientation professionnelle et de placement;
 - » Sports, récréation et loisirs.

- traitera de façon appropriée environ 500+ demandes de personnes handicapées, de leur famille ou d'autres parties intéressées; continuera à soutenir chaque personne du Nouveau-Brunswick qui s'adresse à lui en lui fournissant les renseignements dont elle a besoin, en l'orientant vers les programmes et les services pertinents et en défendant ses intérêts;
- fera preuve d'innovation dans l'utilisation de la technologie y compris l'emploi des bases de données en vue de mesurer et de suivre les interactions avec les clients; exploitera au maximum le Web et les médias sociaux afin que ses plateformes respectent les principes de la conception universelle et qu'elles soient accessibles sous de nombreuses formes;
- continuera d'aborder les questions découlant de l'examen du conseil de 2012, dont la révision de l'instrument juridique et de sa terminologie, l'examen des rôles et des responsabilités du Conseil et du personnel et la participation à la modernisation organisationnelle en cours.

Langues officielles

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées reconnaît ses obligations et s'engage à offrir et à fournir activement des services de qualité au public dans la langue officielle de son choix.

Pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2017, une plainte concernant le Conseil a été déposée auprès du commissaire aux langues officielles. Une enquête a été réalisée, puis réglée de façon informelle, car elle a révélé que la plainte n'était pas fondée.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au président et aux membres du
Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil Premier ministre sur la condition des personnes handicapées, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états des résultats, de l'évolution de l'excédent accumulé, de l'évolution de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son excédent accumulé, de l'évolution de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Kim MacPherson, FCPA, CA, IAS.A
Vérificatrice générale

Le 11 avril 2018

États financiers

Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées

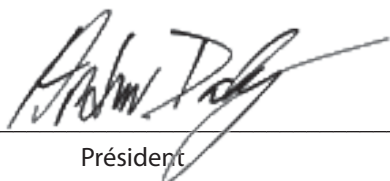
31 mars 2017

Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées
État de la situation financière
au 31 mars 2017

	2017	2016
Actif financier		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 771 \$	25 100 \$
Comptes débiteurs	5 392	2 885
	36 163 \$	27 985 \$
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer	38 368 \$	\$12 962 \$
	38 368 \$	\$12 962 \$
(Dette) actif financier net	(2 205) \$	\$15 023 \$
Actif non financier		
Frais payés d'avance	9 899 \$	\$1 957 \$
Excédent accumulé	7 694 \$	\$16 980 \$

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

Approuvé par le Conseil



Président



Membre

Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées
État des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017

Recettes	Budget 2017 (note 4)	2017	2016
Subventions – Gouvernement du Nouveau-Brunswick	287 000 \$	289 500 \$	\$284 000 \$
Analyse contextuelle (note 3)		50 000	
Recettes diverses (notes 2 et 3)	5 000	7 889	8 380
	292 000 \$	347 389 \$	\$292 380 \$
Charges			
Salaires et avantages sociaux des employés (note 2)	242 137 \$	221 917 \$	239 049 \$
Analyse contextuelle (note 3)	-	68 638	-
Honoraires	4 000	6 175	4 650
Réunions et déplacements du Conseil	19 000	17 005	10 722
Réunions et déplacements du personnel	800	3 171	1 441
Stationnement	750	706	1 681
Téléphone	5 000	3 940	2 834
Fournitures de bureau	2 000	1 871	1 723
Assurance	1 000	1 530	987
Matériel	1 200	1 570	1 558
Frais postaux	900	667	946
Traduction et interprétation	6 500	9 427	6 309
Impression	2 000	2 894	2 260
Tl et Internet	7 000	1 396	1 137
Formation et perfectionnement professionnel	-	560	177
Planification stratégique	-	375	-
Dépenses pour le bâtiment	-	4 490	-
Plan d'action-emploi	-	3 014	2 578
Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées	2 000	2 608	775
Journée des Nations Unies le 3 décembre	6 000	2 148	4 356
Frais bancaires et divers	900	2 573	2 032
Total des charges	301 187 \$	356 675 \$	285 215 \$
(Déficit) excédent annuel	(9 187) \$	(9 286) \$	7 165 \$
Excédent accumulé, début de l'exercice		16 980 \$	9 815 \$
Excédent accumulé, fin de l'exercice		7 694 \$	16 980 \$

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées
État de l'évolution de la dette nette (actif financier net)
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017

	2017	2016
Actif financier net au début de l'exercice	15 023 \$	7 131 \$
(Déficit) excédent annuel	(9 286) \$	7 165 \$
Variation nette des frais payés d'avance	(7 942) \$	727 \$
(Dette) actif financier net à la fin de l'exercice	(2 205) \$	15 023 \$
Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.		

Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées
État des flux de trésorerie
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017

	2017	2016
Provenance (utilisation) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :		
Activités d'opération		
(Déficit) excédent annuel	(9 286) \$	7 165 \$
Augmentation des comptes débiteurs	(2 507) \$	(1 645) \$
Augmentation des comptes créditeurs et charges à payer	25 406	5 487
(Augmentation) réduction des frais payés d'avance	(7 942)	727
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	5 671 \$	11 734 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	25 100 \$	13 366 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	30 771 \$	25 100 \$
Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.		

Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2017

1. Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées (le Conseil) est un organisme d'étude et de consultation qui a été créé pour donner son avis au gouvernement provincial et au grand public sur les questions relatives à la condition des personnes ayant des handicaps. Le Conseil relève directement du premier ministre du Nouveau-Brunswick.

2. Résumé des principales conventions comptables

Généralités

Ces états financiers sont préparés par la direction à l'aide des politiques comptables du Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées énoncées ci-dessous, lesquelles sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

Comptabilisation des recettes

Les recettes sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les transferts gouvernementaux sont constatés pendant la période durant laquelle le transfert est autorisé et tous les critères d'admissibilités sont respectés, sauf au moment et dans la mesure où les stipulations de transfert donnent lieu à une obligation conforme à la définition d'un passif.

Cotisations au régime de retraite

Certains employés du Conseil ont droit aux prestations de retraite en vertu du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB). Le RRSPNB est un régime de retraite interentreprises qui cible une prestation de retraite et est assujéti aux lois relevant de la Loi sur les prestations de pension et à la Loi sur l'impôt sur le revenu du Canada. Le Conseil et les employés cotisent au régime selon les taux établis par le Conseil des fiduciaires.

Le Conseil n'est responsable d'aucun passif non capitalisé et n'a aucunement accès aux surplus des régimes de retraite des employés.

Instruments financiers

Les instruments financiers du Conseil englobent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes débiteurs et créditeurs et les charges à payer. La direction juge que le Conseil n'est exposé à aucun risque significatif lié aux intérêts, au taux de change ou de crédit découlant de ces instruments financiers. La valeur comptable est présumée se rapprocher de sa juste valeur en raison de son échéance à court terme.

Classement des actifs

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. L'actif financier peut servir à couvrir le passif existant ou à financer des activités futures et ne doit pas être utilisé dans le cours normal des activités. L'actif non financier est acquis, construit ou élaboré. Il ne sert habituellement pas à couvrir le passif existant, mais à offrir les services gouvernementaux. Les éléments d'actif non financier peuvent être consommés au cours des activités habituelles et ne doivent pas être revendus. L'actif non financier comprend les frais payés d'avance.

Incertitude de mesure

Pour dresser les états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui ont un effet sur les montants des éléments d'actif et de passif à la date des états financiers, et sur les montants déclarés de recettes et de charges au cours de la période visée. Les plus importantes estimations requises par la direction se rapportent à la décision de ne pas capitaliser les ajouts aux éléments d'actif fixe de moins de 100 000 \$ et les estimations pour l'accumulation de prestations des employés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Immobilisations

Le Conseil a pour politique de porter toutes les immobilisations de moins de 100 000 \$ aux charges dans la période durant laquelle la dépense est engagée.

3. Autres activités

Analyse du contexte

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées s'est joint au ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT) pour mener une analyse du contexte sur l'emploi des personnes handicapées. EPFT a fourni un financement de 50 000 \$ dans le cadre du programme de recherche et d'analyse sur le marché du travail. Le projet comprend principalement des dépenses liées aux frais de consultants, à la recherche et l'analyse, aux consultations publiques, aux déplacements et aux réunions, et à un employé pour la période de deux ans du projet (de juin 2016 à juin 2019). On estime qu'un montant d'environ 300 000 \$ sera reçu pendant l'exercice 2017-2018 et que le reste suivra au cours des onze mois suivants.

Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées

Le Conseil agit en tant que coordonnateur de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées (SSSPH). Il tient également les dossiers de comptabilité du comité exécutif de la SSSPH. Le rôle de ce comité est de voir à l'organisation de la SSSPH et de prendre des décisions clés concernant ses activités. En échange des coûts administratifs engagés au nom de la SSSPH pendant l'année, le comité exécutif a versé 4 500 \$ au Conseil, et ce montant est compris dans les recettes diverses des états financiers. Si ce comité ne reçoit pas suffisamment de fonds pendant l'année pour couvrir ses dépenses, la responsabilité des dépenses supplémentaires revient au Conseil. (Note 7)

Carte pour chasseur handicapé

Le Conseil offre son soutien au ministère des Ressources naturelles en traitant les demandes de cartes pour chasseur handicapé. Le Ministère a remis 375 \$ au Conseil pour les demandes traitées.

4. Budget

Les montants indiqués au budget de l'état des résultats découlent des estimations approuvées par les membres du Conseil. Ces chiffres ont été préparés selon la méthode de la comptabilité de caisse et n'ont pas été audités.

5. Dépendance économique

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées est économiquement dépendant de la province du Nouveau-Brunswick, car il reçoit une partie importante de son financement de la province.

6. Transactions entre entités apparentées

La province du Nouveau-Brunswick offre le soutien suivant au Conseil à titre gracieux :

Espace de bureau

La province du Nouveau-Brunswick acquitte le loyer des bureaux du Conseil. La valeur de cette dépense ne peut pas être déterminée de façon raisonnable.

Autres services de soutien

La province du Nouveau-Brunswick a apporté son soutien pour les éléments suivants : détachement d'un conseiller en matière de politiques, services d'infrastructures de TI, coûts de changement d'image et diverses autres dépenses s'élevant à plus de 99 500 \$. De plus, EDPE a appuyé les services de réception et de gestion des dossiers, services pour lesquels les montants ne peuvent pas être déterminés de façon raisonnable.

Ces dépenses et les soldes liés aux éléments de l'actif et du passif ne figurent pas dans les présents états financiers.

7. Événements postérieurs

La SSSPH poursuit la tradition établie en 1988 par la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées, soit de promouvoir un meilleur accès communautaire pour les personnes handicapées. Cette campagne est le fruit d'une demande de Rick Hansen après sa tournée mondiale Homme en mouvement.

Les activités de la SSSPH sont coordonnées à l'échelon provincial par le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées, qui reçoit le soutien d'un comité exécutif provincial. Des groupes locaux organiseront également des projets communautaires dans la province. La SSSPH représente tous les types de handicaps et tous les groupes d'âge, en partenariat avec tous les partisans intéressés.

Les activités de la campagne annuelle de la SSSPH seront confiées au Conseil pour la campagne 2018. Le 20 novembre 2017, le comité exécutif de la SSSPH a adopté une motion autorisant le Conseil à assumer la responsabilité des activités annuelles. Le Conseil a décidé d'accepter la motion le 2 décembre 2017 et d'accepter l'actif et le passif de la SSSPH. La campagne 2017 est terminée et aucune autre dépense ou recette n'est attendue. La campagne n'a aucune dette. Un solde bancaire d'environ 21 100 \$ sera transféré au Conseil en 2018.